ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 92381

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la fiscalité du logement. Dans une note récente, le conseil d'analyse stratégique propose une modification de la fiscalité du logement afin d'encourager la mobilité des Français. Face à l'ampleur des droits de mutation et le traitement fiscal des revenus fonciers très défavorable, qu'il considère comme étant des freins à la mobilité résidentielle, le CAS mise sur deux propositions. La première est basée sur le transfert progressif des droits de mutation sur la taxe foncière à pression fiscale constante, et la seconde sur la déduction des loyers payés par des locataires-bailleurs des loyers reçus pour encourager les mobilités résidentielles. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement quant aux propositions formulées dans ce rapport.

Données clés

Auteur : Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Circonscription : Hauts-de-Seine (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92381
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Logement et urbanisme
Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11904
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)